

Une formation qui vous permet de mieux satisfaire à vos **obligations réglementaires** concernant les vérifications annuelles de vos équipements incendie et de votre responsabilité en matière de sauvetage des travailleurs.

Cette formation va permettre de mettre en place une **INSPECTION VISUELLE PERIODIQUE** de tous les équipements de prévention incendie du site de l'entreprise

Objectifs :

- Sensibiliser et former le personnel pour acquérir une connaissance de base de chaque équipement de sécurité incendie.
- Mettre en œuvre une inspection et un compte rendu périodique en suivant une check-list.
- Comprendre le fonctionnement du feu et rappeler les consignes sécurité incendie.

Public :

Personnel de l'établissement, quel que soit son poste ou grade. Aucun pré requis.

Modalités :

Durée : 2 heures.

Groupe de 4 à 10 personnes

Validation :

Validation pratique des gestes de contrôle visuel (check-list du formateur) / Feuille d'émargement / Questionnaire de satisfaction

Approche et moyens pédagogiques

- Audit du site
- Apports théoriques, avec questionnements du formateur, échanges avec les participants.
- Exercices pratiques, avec visite et explications détaillée sur le site.
- Remise d'une check-list d'inspection périodique de prévention incendie, et d'un modèle de compte-rendu.

Audit préalable

- Revue de tous les équipements incendie du site,
- Etablissement d'une check-list personnalisée d'inspection périodique de prévention incendie.

Partie théorique (1h, adaptée au cahier des charges)

- Les principes de base de la réglementation en matière d'incendie,
- Présentation de la check-list d'inspection périodique,
- Explications détaillées des différents équipements recensés : types, rôles, effets produits, emplacements et règles de sécurité, consignes d'inspection visuelle.

Cette intervention nécessite la mise à disposition d'une salle de réunion pouvant accueillir les stagiaires et notre formateur.

Partie pratique (1h, adaptée au cahier des charges)

- Inspection sur site de tous les équipements incendie figurant sur la check-list.
- Vérification visuelle des équipements.
- Compte rendu de l'inspection point par point.
- Signalement immédiat de toute anomalie apparente au manager.